Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAR

Toulon, le 15 JUIN 2007

Le Préfet

Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier du 4 avril dernier, qui confirme la volonté des associations que vous représentez de travailler à l'élaboration des plans de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) dans un esprit de concertation, c'est à dire d'écoute réciproque, et de volonté constructive. Je souhaite donc vous apporter les éléments de réponse suivants à votre courrier précité.

Comme les premières réunions de travail l'ont montré pour la commune de La Cadière, les discussions au sein d'un comité de pilotage permettent d'aborder les points de vue respectifs de l'État, de la commune et des associations réunissant les habitants concernés. Les évolutions constatées sur le terrain en matière d'équipements de lutte contre l'incendie ou de mesures comme le débroussaillement peuvent alors permettre de modifier les zonages proposés dans un sens plus favorable, dès lors qu'un niveau de sécurité acceptable est atteint, le cas échéant avec des prescriptions plus rigoureuses dans le règlement du PPRIF.

La mise en place des comités de pilotage pourra donc s'effectuer dans chaque commune où un PPRIF est prescrit, au début de la phase de concertation qui n'est pas ouverte dans toutes ces communes, comme je vous l'indiquais dans mon courrier du 27 mars dernier. Cette concertation commencera dès que possible, en tenant compte toutefois du fait que qu'elle nécessite des travaux approfondis et qu'elle peut conduire à la révision des propositions initiales, ce qui prend du temps. Dans chaque commune, ce comité réunira les services de l'État, la commune et les associations d'habitants, avec des modalités de travail qui pourront être adaptées d'une commune à l'autre d'un commun accord avec le maire et l'ensemble des autres partenaires, en fonction de la situation locale.

En ce qui concerne les bâtiments existants, il convient d'examiner chaque situation de terrain pour y apporter, en termes d'équipements à réaliser, la réponse la mieux adaptée au risque d'incendie et aux capacités financières qui peuvent être mobilisées pour les mettre en place.

Monsieur Patrick AMATO
Président et porte-parole
de la coordination contre les PPRIF
799, chemin du Jas de Clare
83740 LA CADIERE D'AZUR